

Préparer votre séjour à l'accueil de jour de GLANES

Toute demande d'admission fait l'objet d'un enregistrement systématique et d'une réponse individualisée.

Modalités d'admission :

L'accueil de jour est ouvert à la journée aux personnes atteintes d'une maladie type Alzheimer ou maladie apparentée et domiciliées essentiellement sur le canton de Bretenoux, Saint Céré, Sousceyrac, Gramat, Vayrac, Martel.

Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles (14 places autorisées).

Les documents administratifs nécessaires pour l'ouverture d'un dossier sont :

- l'attestation de la carte vitale
- la carte d'identité
- l'ordonnance du traitement médicamenteux s'il y a
- un certificat de non contagiosité
- l'accord APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) s'il y a

Il n'est pas nécessaire de joindre une prescription médicale